

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 15/270 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 11/042 AC DU 17 FEVRIER 2011 ADOPTANT L'EVOLUTION DE LA PHASE « 0 » DU PLAN DE DEVELOPPEMENT DU PORT DE COMMERCE ACTUEL DE BASTIA ET AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER ET EXECUTER L'AVENANT N° 3 AU MARCHE DE PRESENTATION DE MAÎTRISE D'OEUVRE RELATIF A LA CONSTRUCTION DU QUAI SUD

---

#### SEANCE DU 29 OCTOBRE 2015

L'An deux mille quinze et le vingt-neuf octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Pascaline, COLONNA Christine, DOMINICI François, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, FRANCESCHI Valérie, GIACOMETTI Josepha, GIORGI Antoine, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, LACAVE Mattea, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PAGNI Alexandra, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane à Mme PAGNI Alexandra  
Mme CASALTA Laetitia à Mme BARTOLI Marie-France  
M. CASTELLANI Michel à M. BIANCUCCI Jean  
M. CHAUBON Pierre à M. MOSCONI François  
Mme NATALI Anne-Marie à M. SINDALI Antoine  
Mme PRUVOT Sonia à M. BASTELICA Etienne  
M. SANTINI Ange à Mme GRIMALDI Stéphanie  
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à M. GIORGI Antoine  
M. SUZZONI Etienne à Mme FRANCESCHI Valérie

#### **ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

DONSIMONI-CALENDINI Simone, FRANCISCI Marcel, HOUEMER Marie-Paule, LUCCIONI Jean-Baptiste, POLI Jean-Marie.

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** la délibération n° 04/171 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juillet 2004 adoptant le plan de développement du port de commerce de Bastia,
- VU** la délibération n° 08/231 AC de l'Assemblée de Corse du 28 novembre 2008 adoptant l'évolution du plan de développement du port de commerce actuel de Bastia,
- VU** la délibération n° 11/042 AC de l'Assemblée de Corse adoptant l'évolution de la phase « 0 » du plan de développement du port de commerce actuel de Bastia et autorisant le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter l'avenant n° 3 au marché de prestation de maîtrise d'œuvre relatif à la construction du quai sud,
- VU** la notification de l'avis favorable du Comité Régional de Programmation des Aides (COREPA) en date du 9 janvier 2014 au titre du Programme Exceptionnel d'Investissements (PEI),
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

#### ARTICLE PREMIER :

**DECIDE** de modifier, suite aux études de projet et à la consultation des entreprises, le montant de l'opération « Travaux de construction du terre-plein intérieur nord-est du port de commerce de Bastia » indiqué initialement dans la délibération n° 11/042 AC du 17 février 2011, et de le fixer à **6,6 M€ HT**, soit **7,26 M€ TTC**.

#### ARTICLE 2 :

**APPROUVE**, sur cette base d'un montant de travaux de 6,6 M€ HT, le plan de financement se décomposant en :

- |   |            |              |
|---|------------|--------------|
| - Programme Exceptionnel d'Investissement | 50 %, soit | 3 300 000 M€ |
| - Chambre de Commerce et d'industrie T2B  | 30 %, soit | 1 980 000 M€ |
| - Collectivité Territoriale de Corse      | 20 %, soit | 1 320 000 M€ |

**ARTICLE 3 :**

**AUTORISE**, sur cette base d'un montant de travaux de 6,6 M€ HT, le Président du Conseil Exécutif de Corse à solliciter une modification du dossier de demande de subvention correspondante au titre du PEI, à signer la convention de participation financière de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de Haute-Corse, et à exécuter les marchés concourant à la réalisation des travaux.

**ARTICLE 4 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 29 octobre 2015

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

**ANNEXE**

<p style="text-align: center;"><b>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</b></p>
---

**OBJET : Travaux de construction du terre-plein intérieur nord-est du port de commerce actuel de Bastia. Actualisation du montant prévisionnel des travaux**

Le présent rapport a pour objet de proposer à l'Assemblée de Corse d'actualiser le montant prévisionnel des travaux de construction du terre-plein intérieur nord-est du port de commerce actuel de Bastia, initialement défini par délibération n° 11/042 AC du 17 février 2011.

**I - CONTEXTE**

L'opération s'inscrit dans le cadre de la démarche de développement du port de commerce de Bastia initiée en 2002 par la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse, et poursuivie par la Collectivité Territoriale de Corse à partir de 2004.

Pour répondre aux objectifs de ce plan de développement portuaire, notamment la création de surface de terre-plein supplémentaire et de mise en sécurité de la zone dédiée au fret au droit du poste 6, la CTC a lancé les études pour un élargissement par remblaiement du bassin portuaire avec la réalisation d'un nouveau quai Nord-est (quai n° 6) plus long.

Ces études sont cofinancées par la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse et par le PEI.

Les objectifs principaux de ce projet de construction du terre-plein intérieur nord-est sont les suivants :

- Offrir une surface d'exploitation du fret plus importante,
- Réorganiser les circulations et les zones d'activités afin de limiter les risques liés à la coexistence des différents flux (VL - PL),
- Augmenter la taille des navires pouvant être accueillis sur le quai nord-est.

Le programme de l'opération comprend principalement les travaux suivants :

- Un élargissement du terre-plein par remblaiement du bassin portuaire situés en avant du terre-plein intérieur nord-est existant ; La surface de terre-plein supplémentaire de 6 195 m<sup>2</sup> ainsi créée sera dédiée à l'exploitation terrestre du port. Ce gain d'espace profitera essentiellement à la zone fret (gain notamment de 37 places supplémentaires pour les remorques et poids-lourds) ;
- La réalisation d'un nouveau quai nord-est plus long (nouvelle longueur : 170 m) permettant l'accueil de navires de plus grande dimension.

L'instruction administrative du projet s'est conclue par les avis et autorisations suivants :

- avis favorable de la Commission Nautique Locale le 30 mai 2011 ;
- avis favorable du Conseil Portuaire le 12 décembre 2012 ;
- arrêté préfectoral du 29 janvier 2015 portant autorisation au titre du Code de l'Environnement ;
- avis favorable du COREPA en date du 9 janvier 2014, pour un montant éligible de 11 M€ HT au PEI selon la clé de répartition suivante :
  - o 50 % PEI
  - o 30 % CCIT 2B
  - o 20 % CTC.

Par une délibération n° 11/042 AC du 17 février 2011, l'Assemblée de Corse avait adopté le montant de l'opération estimé initialement à 14 M€ HT, et autorisé le Président du Conseil Exécutif de Corse à lancer les appels d'offres travaux puis à réaliser ces travaux.

Après la réalisation des études de projet et à l'issue de la consultation des entreprises, ce montant initial peut être réduit et actualisé à 6,6 M€ HT, y compris les aléas et imprévus et les révisions de prix.

Sur cette base actualisée, le plan de financement des travaux se décomposera de la manière suivante :

- Programme Exceptionnel d'Investissement	50 %, soit	3 300 000 M€
- Chambre de Commerce et d'industrie T2B	30 %, soit	1 980 000 M€
- Collectivité Territoriale de Corse	20 %, soit	<u>1 320 000 M€</u>
	Total	6 600 000 M€ HT

Le dossier de demande de cofinancement PEI sera actualisé en fonction de ce nouveau montant d'opération pour permettre la signature de l'arrêté de subvention.

## **II - CONCLUSION**

En conséquence, je vous propose :

- **DE DECIDER** de modifier, suite aux études de projet et à la consultation des entreprises, le montant de l'opération « Travaux de construction du terre-plein intérieur nord-est du port de commerce de Bastia » indiqué initialement dans la délibération n° 11/042 AC du 17 février 2011, et de le fixer à **6,6 M€ HT**, soit **7,26 M€ TTC**.
- **D'APPROUVER**, sur cette base d'un montant de travaux de 6,6 M€ HT, le plan de financement des travaux se décomposant en :
 

- Programme Exceptionnel d'Investissement	50 %, soit	3 300 000 M€
- Chambre de Commerce et d'industrie T2B	30 %, soit	1 980 000 M€
- Collectivité Territoriale de Corse	20 %, soit	1 320 000 M€
- **D'AUTORISER**, sur cette base d'un montant de travaux de 6,6 M€ HT, le Président du Conseil Exécutif de Corse à solliciter une modification du dossier de demande de subvention correspondante au titre du PEI, à signer la convention de participation financière de la Chambre de

Commerce et d'Industrie de Bastia et de Haute-Corse, et à exécuter les marchés concourant à la réalisation des travaux.

Je vous prie de bien vouloir en déliérer.